

Notice d'engagement pour l'abonnement à un panier de légumes bio

Les abonnements que je propose à l'AMAP de la Fuye portent sur une période de 1 an, du 05 janvier 2023 au 21 décembre 2023. Ils comportent **44 semaines de distribution** réparties suivant le calendrier ci-dessous :

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
5 12 19 26	2 9 16 23	2 9 16 23 30	6 13 20 27	4 11 18 25	1 8 15 22 29	6 13 20 27	3 10 17 24 31	7 14 21 28	5 12 19 26	2 9 16 23 30	7 14 21 28

Distribution des paniers "contractuels"

Possibilité de paniers ou légumes sur commande

Pas de livraison

Ma production est planifiée pour 70 paniers/semaine. Si cet objectif n'est pas atteint ou que les récoltes sont abondantes, des abonnements peuvent être souscrits en cours d'année. A l'inverse, je gère une liste d'attente chronologique pour les demandes que je ne peux pas satisfaire dans l'immédiat.

Je propose deux tailles de paniers :

✿ **Petit panier :**

il contient 5 légumes en moyenne, dont une salade.

Prix unitaire

12,5 € ttc

Total pour l'année

550 € ttc

(à régler par 4 chèques
trimestriels de 137,5€)

✿ **Grand panier :**

sur la base d'un petit panier, la quantité de 1 ou 2 légumes est généralement augmentée, et 1 ou 2 légumes supplémentaires sont proposés en diversification.

17,5 € ttc

770 € ttc

(à régler par 4 chèques
trimestriels de 192,5€)

Les chèques de règlement sont à rédiger à l'ordre de l'**EARL Les Bio de l'Isle**. Je les encaisse au début de chaque trimestre (et vous le rappelle juste avant).

Sur la page internet www.lesbiodelisle.fr/amap-de-la-fuye/, je vous propose un petit **message hebdomadaire** vous donnant quelques nouvelles de l'exploitation et présentant le contenu des paniers. Des liens permettent d'accéder directement depuis le message aux **fiches recettes** de chaque légume hébergées sur le site. Elles vous mettront en appétit même pour les légumes les moins populaires, et vous éviteront ainsi tout gaspillage du panier.

L'AMAP n'est pas un simple groupement d'achat. Aussi, **nous nous engageons mutuellement.**

Pour ma part, je m'engage à :

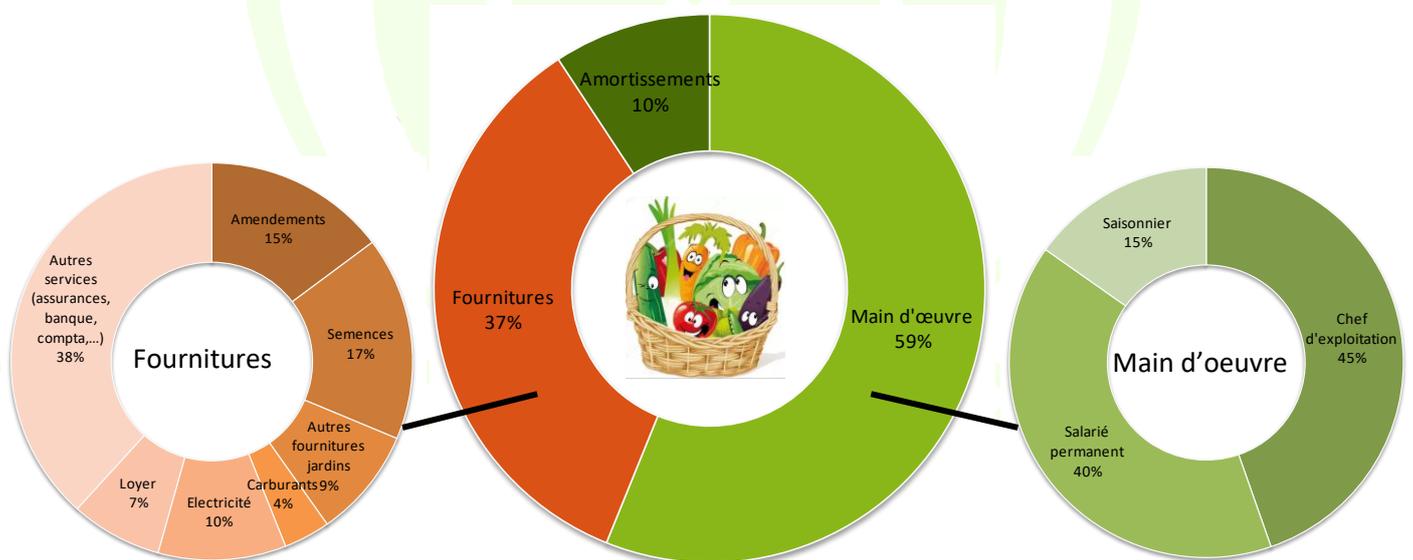
- Livrer chaque jeudi aux heures convenues avec l'AMAP un panier de légumes frais diversifiés **produits sur ma ferme** dans le respect du cahier des charges de l'**Agriculture Biologique** (certifié  par Ecocert depuis 2018).
- Assumer les incidents de distribution de mon fait.
- Avertir l'AMAP et ses adhérents en cas de difficulté de livraison: accident, maladie, problème climatique,...
- Etre à l'écoute des demandes de l'AMAP et de ses adhérents pour leur satisfaction.
- Me rendre disponible pour expliquer mon travail, être transparent sur le mode de production et les prix.
- Accueillir les adhérents sur ma ferme.

A votre tour, en vous abonnant, vous vous engagez à :

- **Me soutenir** en préfinançant trimestriellement les paniers pendant la durée de l'abonnement.
- Récupérer votre panier à chaque distribution, **en faisant votre affaire de vos retards et absences, ou du partage éventuel de votre panier**. En cas d'empêchement, je vous renvoie vers l'AMAP et les bénévoles de permanence pour convenir de la destination du panier (ce n'est pas mon rôle, même si de fait j'aide un peu au bon déroulement de la distribution).
- Honorer votre abonnement jusqu'à son terme, ou jusqu'à son éventuelle reprise par un autre adhérent de l'AMAP (En cas de reprise, le chèque du trimestre en cours est encaissé, puis une régularisation est réalisée).

Je ne vous demande pas de contribuer aux travaux des champs pour tout ce qui concerne l'activité normale de la ferme et de ses petits aléas (toujours assez nombreux !). Mon parti est de **ne pas recourir à la main d'œuvre bénévole** (illégal hors asso), ni d'abuser de l'accueil de stagiaires, et d'**accueillir prioritairement des salariés dans un emploi durable**. Mais bien sûr, si vous voulez vous immerger quelques heures, pour toucher ou observer, je décourage rarement la curiosité et les initiatives. On perçoit le panier différemment après.

Le système de production de la ferme fait honneur à l'activité physique et recourt peu aux outils motorisés. Nous travaillons dans le calme de la nature, une ambiance saine, et avec sportivité. De ce fait, la **main d'œuvre**, pour le moment rémunérée au SMIC, représente près de **60% du prix des paniers** :



J'ai à cœur de maintenir un prix des paniers stable (2 augmentations entre 2016 et 2022). L'évolution du prix des paniers pour 2023 (+0,50€) répond essentiellement à celle du SMIC en 2022 (env. +6%).

Je vous remercie par avance pour votre engagement.



Sylvain